

Note sur la rentabilité et le financement des investissements publics au Maroc

Si l'évolution du montant global des investissements réalisés en zone française du Maroc ne peut être que très approximative, il est certain, toutefois, que les investissements financés sur fonds publics (fonds budgétaires et fonds F.M.E.), représentent une partie très importante de l'investissement total. En 1932, la proportion s'établissait aux environs de 42 %.

Cette seule considération suffirait à poser le problème de la rentabilité économique de ces dépenses publiques. Mais l'étude de cette rentabilité est également indispensable en raison des charges que ces investissements font peser sur les finances locales et sur la trésorerie.

Or, les résultats de l'exécution du premier plan d'équipement ont montré que cette rentabilité est partielle ou à échéance plus ou moins lointaine. D'où la nécessité au moment où le deuxième plan entre en application d'envisager le problème du financement de ces dépenses.

I. — Toute classification des investissements en fonction de leur rentabilité escomptée présente une large part d'arbitraire. Il est toutefois possible, pour les besoins de l'analyse, de distinguer entre, d'une part, les investissements théoriquement rentables ou productifs et, d'autre part, les investissements qui, même plus tard, ne sont pas susceptibles de se traduire par des rentrées fiscales (il s'agit essentiellement des dépenses d'équipement social).

a) la première catégorie constitue la plus grosse partie des dépenses effectuées de 1949 à 1953 :

Hydraulique	28 milliards
Energie Electrique	21 »
Voies de communication	33 »
P. T. T.	10 »
Habitat	10 »
Agriculture	5 »
Mines	2 »

D'une manière générale, ces travaux sont destinés à augmenter la production de biens et services vendus ensuite aux usagers (eaux d'irrigation, électricité, logements). Dans quelques cas particuliers, ils doivent se traduire par une diminution du prix de revient de certaines productions (chemins de fer, P.T.T., électricité). Quant aux investissements réalisés au titre des routes et, dans une certaine mesure, des ports, on peut penser que l'accroissement de l'activité économique qui en résultera se traduira par une augmentation des rentrées fiscales, grâce auxquelles les dépenses pourront être partiellement remboursées. La notion de **productivité** se substitue ici à la notion, plus étroite, de rentabilité.

Du point de vue théorique, par conséquent, les dépenses énumérées ci-dessus sont susceptibles d'être amorties

au fur et à mesure de la vente des biens et services produits.

L'expérience du premier plan montre qu'effectivement cette affirmation est surtout valable dans le domaine théorique.

L'exécution des travaux de grande hydraulique a été caractérisée par un décalage important entre ces travaux et la distribution de l'eau aux usagers. Ce décalage normal dans les premières années de mise en œuvre du plan d'équipement, est malheureusement appelé à subsister.

Deux cas doivent être distingués : celui des agriculteurs évolués, marocains et européens d'une part, celui des petits fellahs d'autre part. Dans le premier cas l'équipement de l'exploitation en vue d'une utilisation rationnelle des ressources hydrauliques, exige une mise de fonds de l'ordre de 500.000 francs par hectare (chiffre d'une étude de 1952). L'expérience montre que ces investissements demandent pour être réalisés une dizaine d'années environ ; c'est un délai de cet ordre, sinon même plus long, qu'exigera l'équipement des exploitations des moyens et petits fellahs. Outre que le chiffre d'investissements nécessaire apparaît comme relativement élevé, compte tenu du revenu moyen de cette catégorie d'agriculteurs (dépenses s'élevant à 200.000 francs par hectare), la transformation des habitudes antérieures demandera un temps indéterminé.

Il est inévitable, dans ces conditions, que les mises en eau annuelles ne puissent s'effectuer qu'à un rythme très lent. Une récente estimation des services du Génie rural fixait à un maximum de 10.000 hectares la surface susceptible d'être irriguée chaque année.

L'irrigation des surfaces dominées par les barrages en 1956 (350.000 à 440.000 ha) exigerait donc une trentaine d'années (la superficie actuellement irriguée est d'environ 45.000 ha).

Un tel décalage est peut-être inévitable. Encore faudrait-il que ces travaux soient assurés d'une certaine rentabilité à l'issue de cette période de mise en valeur. Or, les tarifs actuels de l'eau vendue sont insuffisants pour assurer le seul entretien des ouvrages. Si les grands barrages se traduisent également par une augmentation de la production d'énergie électrique, il est douteux que l'amortissement des dépenses engagées puisse être réalisé à l'aide des bénéfices futurs de l'E.E.M., d'autant plus qu'il convient de tenir compte du montant important des investissements spécifiquement destinés à la production de l'électricité et que le prix du courant se situe à un niveau déjà élevé.

Les investissements réalisés dans le domaine de l'Habitat et des voies de communication appellent des remarques analogues. Les loyers exigés par l'Etat ne permettent pas déjà d'assurer l'amortissement normal des immeubles. Quant aux travaux effectués au titre des P.T.T.

ou des moyens de communication, leur importance est telle que les dépenses de simple entretien absorberont largement les bénéfices directs ou indirects (accroissement des rentrées fiscales) que procureront ces travaux.

b) les investissements que l'on qualifie en général de sociaux concernent principalement l'équipement scolaire, sanitaire et administratif.

Au cours du premier plan les sommes suivantes ont été dépensées :

Instruction Publique	18 milliards
Santé	8 »
Equipement administratif	6 »

Non seulement ces dépenses ne sont pas rentables du point strictement économique, mais on pourrait parler dans ce cas d'une rentabilité « négative ». En effet, ces travaux se traduisent nécessairement par une augmentation des charges de fonctionnement du budget ordinaire qui s'établissent approximativement à 10 % des capitaux investis pour l'équipement administratif, à 20 % pour l'équipement sanitaire et à 25 % pour les constructions effectuées par la D.I.P.

Rentabilité « négative », absence de rentabilité ou rentabilité très partielle et à lointaine échéance, ces trois caractéristiques des investissements publics posent le problème de leur financement.

II. — a) On assiste, en effet, depuis trois ans, à une diminution constante du pourcentage de couverture des dépenses ordinaires (dette et fonctionnement) ; ce pourcentage est passé de 133 % en 1951, à 126 % en 1952 et à 118 % en 1953. Par ailleurs, l'accroissement futur des dépenses ordinaires a été estimé à 12 % par an. Les recettes affectées par le développement économique ne pouvant guère s'accroître de plus de 5 %, il est vraisem-

blable que la contribution du budget ordinaire (fonds de concours et fonds de réserve) cessera rapidement.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le deuxième plan d'équipement 1954-1957, malgré une diminution de dépenses d'infrastructure prévoit des investissements publics d'un montant total de 32 milliards au titre des voies de communication (routes, ports, chemins de fer et P.T.T.), de 41 milliards au titre de l'équipement culturel et social, de 14 milliards pour les grands périmètres et de 5 milliards pour l'équipement administratif.

b) Il ne peut être question de mettre en cause le principe même de ces investissements publics. On peut cependant se demander si le montant des investissements à fonds perdu (équipement social, infrastructure) n'est pas trop élevé, compte tenu des ressources de financement qu'il sera possible de dégager au cours des années à venir.

Il semble en tout cas possible de réaliser cet équipement à moindre frais tout en obtenant les mêmes résultats économiques et sociaux.

Quant aux investissements susceptibles d'être rentables, il est certain que leur rentabilité pourrait être accrue ou rendue plus rapide en révisant la notion de service rendu par l'Etat. C'est ainsi que les plus-values consécutives à l'irrigation s'établissent aux alentours de 20 quintaux par hectare pour les agriculteurs évolués et à 15 quintaux pour les moyens et petits fellahs. Une élévation des droits d'eau dans les périmètres irrigués serait donc amplement justifiée.

Economie dans la réalisation des investissements, diminution de certaines catégories de dépenses ou orientation vers des travaux plus rapidement rentables, révision des prix des biens et services mis à la disposition des usagers, ces quelques mesures permettraient de restreindre l'augmentation des impôts qui apparaît inévitable dans un proche avenir.

A. DAURE.